

# L'inflation en 2022

## Procès du système économique ?

Paul Delbouve  
Georges El Khoury  
Hadrien Hervier  
Julio Magalhães  
Jing Wang

Thomas Delcambre  
Jonathan Griffe  
Élie Louis  
Georges Samaha

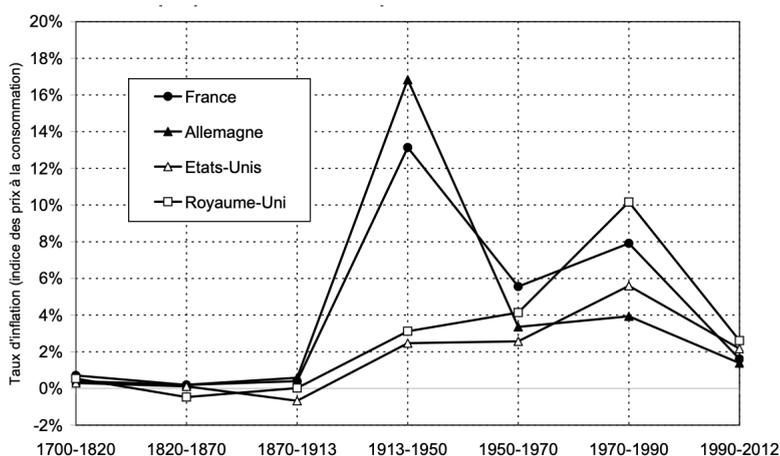
2023

Cette publication a été réalisée par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL Research University. Il présente le travail réalisé dans le cours intitulé « Descriptions de controverse », qui a pour objectif d'introduire les étudiants à l'univers incertain de la recherche scientifique et technique et de les sensibiliser aux enjeux de la participation citoyenne.

Mines Paris décline toute responsabilité pour les erreurs et les imprécisions que peut contenir cet article. Vos réactions et commentaires sont les bienvenus. Pour signaler une erreur, réagir à un contenu ou demander une modification, merci d'écrire à la responsable de l'enseignement : [madeleine.akrich@mines-paristech.fr](mailto:madeleine.akrich@mines-paristech.fr)

## ■ Introduction

L'inflation correspond à une hausse généralisée et durable des prix. Après la stabilité monétaire des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ce concept naît réellement au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que les gouvernements français et allemands impriment de grandes quantités de monnaie pour rembourser les emprunts contractés durant la guerre. Entre 1913 et 1950, l'inflation dépasse en moyenne 13% par an en France et 17% en Allemagne, ce qui correspond à une multiplication des prix respectivement par 100 et 300 sur cette période<sup>1</sup>.



*L'inflation dans différents pays depuis la révolution industrielle. Source : Thomas Piketty, 2013<sup>2</sup>*

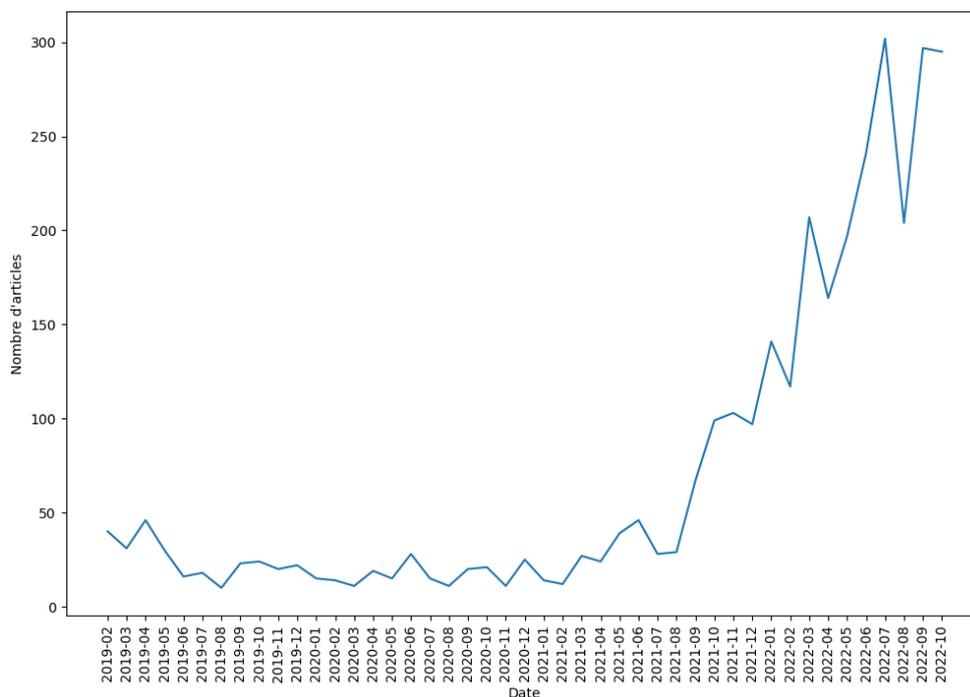
Après plusieurs dizaines d'années de faible inflation depuis les années 1990, les épisodes inflationnistes semblaient relever de l'histoire ancienne. Suite à la crise économique de 2008, et à la crise de la zone euro en 2012, la préoccupation principale de la BCE fut d'ailleurs plutôt de stimuler l'activité économique, via des rachats d'obligations (*quantitative easing*) et des taux d'intérêts très faibles, voire négatifs, pour lutter contre le risque de déflation.

Pourtant, depuis plusieurs mois, l'inflation galopante est de retour en Europe, et avec elle les inquiétudes des ménages pour leur pouvoir d'achat. L'inflation est en cela un concept économique particulier : elle n'intéresse pas uniquement les économistes institutionnels, membres des administrations ou des banques centrales, mais bien l'ensemble de la population, qui ressent ses effets de manière directe et immédiate. Des groupes d'influence s'emparent alors du sujet pour porter la voix des citoyens (associations de consommateurs) et des salariés (syndicats) dans le débat public, et peser face aux expertises économiques, et aux décideurs.

Si les débats sur les outils et les politiques de lutte contre l'inflation sont permanents dans l'arène économique, y compris en période de faible inflation, c'est lors de poussées comme celle à laquelle nous assistons aujourd'hui que le sujet s'immisce dans l'arène médiatique.

<sup>1</sup> Thomas Piketty, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle* (Paris: Ed. du Seuil, 2013), p. 169-178.

<sup>2</sup> Thomas Piketty, « Graphique 2.6. L'inflation depuis la Révolution industrielle », *Le capital au XXI<sup>e</sup> Siècle*, op. cit., Disponible sur <http://piketty.pse.ens.fr/files/capital21c/pdf/G2.6.pdf> [consulté le 22/10/2022].



*Depuis août 2021, l'inflation revient sur le devant de la scène médiatique. Analyse réalisée via Europresse.*

Le présent travail a pour but de décrire les débats entre ces différents acteurs ou groupes d'acteurs autour de la crise inflationniste actuelle en France. Comment ces acteurs accueillent-ils la médiatisation de l'inflation depuis l'été 2021 ? La voient-ils comme quelque chose de néfaste, une incursion de l'idéologie là où l'expertise économique devrait primer, ou au contraire l'encouragent-ils pour porter, à travers le débat sur l'inflation, un agenda politique plus large ?

Nous allons voir que ces débats prennent sur la scène médiatique la forme d'un procès : chacun identifie les causes de la crise actuelle pour mettre en cause d'autres acteurs, ou au contraire se défend contre de telles attaques. À travers ces accusations, c'est le rapport de chaque groupe d'acteur au système économique actuel qui est questionné, ce qui se transcrit dans les mesures prônées pour protéger le pouvoir d'achat des ménages. Enfin, ce procès médiatique s'étend jusqu'à des institutions économiques peu habituées à être ainsi mises en lumière, et dont l'action est remise en cause.

## ■ Derrière les causes de l'inflation, des causes politiques

Selon leur position, les acteurs mettent en scène leur proximité avec le monde de l'expertise économique, ou au contraire tentent de se particulariser, en mettant en avant des causes qui leur sont propres. Cette bataille par les causes n'est pas uniquement portée par les économistes, mais bien par l'ensemble des acteurs impliqués dans la controverse, notamment ceux qui défendent un agenda politique : le gouvernement, les personnages

politiques et les syndicats. Comme nous allons le voir ici, chacun relie les causes de l'inflation avec des causes politiques, plus générales, qui lui sont propres.

Il se joue donc un véritable procès autour de l'inflation, au cours duquel chaque acteur essaie d'identifier le fait générateur de l'épisode actuel et les chaînes de causalité, ce que Yannick Barthe appelle la "politique des causes"<sup>3</sup>. La controverse autour de l'inflation est alors un des domaines où « défendre une cause consiste d'abord à établir des causes.<sup>4</sup> »

De nombreuses explications ont émergé afin d'expliquer le retour de l'inflation ces dix-huits derniers mois :

« En Europe de l'Est, il y a des pays qui ont une inflation de 15 à 20% et c'est à cause des prix élevés de l'énergie dans leurs pays. [...] Aux États-Unis, il y a quand même une inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, qui est plus élevée qu'en Europe. À quoi c'est lié ? Certains disent que le plan Biden a été trop fort, trop loin... d'autres que c'est à cause du phénomène du 'big quit' aux États-Unis, où il y a des gens qui quittent leur emploi sans raison... C'est probablement un mélange de tout ça. Aussi évidemment à cause de la chaîne de valeur brisée pendant le covid et le post-covid.<sup>5</sup> »

Les prix sur les marchés de l'énergie sont tout de même reconnus comme le principal moteur de l'inflation actuelle, notamment en Europe. Ils sont en constante évolution, à des échelles de temps trop courtes pour être pris en compte dans le calcul de l'inflation. Ainsi, la cible d'inflation visée par la Banque Centrale Européenne (BCE) est basée sur « la core-inflation, ou inflation sous-jacente, qui exclut le prix des aliments et de l'énergie, considérés comme trop volatiles.<sup>6</sup> »

Pour autant, une telle distinction est tout à fait propre à la banque centrale, et l'énergie est présente dans le calcul de l'indice réalisé par les instituts statistiques, qui sert de base à toutes les réflexions sur l'inflation. De plus, les consommateurs, eux, ressentent bel et bien ces augmentations de prix, qui ne sont pas cantonnées à l'énergie, et se diffusent peu à peu à tous les secteurs économiques :

« Pour la France, on a environ +23% pour l'énergie, mais voyez les autres pays : c'est l'énergie qui les a induit à une inflation terrible. En plus, dans la nourriture, vous avez énormément d'impact des hydrocarbures : tracteurs, pesticides, usines agroalimentaires, transport, etc.<sup>7</sup> »

« La principale réponse de la France face à l'inflation a été la maîtrise des prix de l'énergie.<sup>8</sup> »

Gagner le procès de l'inflation commence donc pour chacun des acteurs par déterminer les responsables de l'explosion des prix de l'énergie. Si le gouvernement met principalement en

<sup>3</sup> Yannick Barthe, « Cause politique et "politique des causes". La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, 91.3 (2010), p. 77, <https://doi.org/10.3917/pox.091.0077>.

<sup>4</sup> *ibid.*

<sup>5</sup> Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022.

<sup>6</sup> *ibid.*

<sup>7</sup> Entretien avec un économiste de l'UFC-quechoisir, réalisé au siège de l'UFC-quechoisir, Paris, le 27 octobre 2022.

<sup>8</sup> Entretien avec deux membres de la Direction Générale du Trésor, réalisé dans les locaux de la direction générale du trésor, Paris, le 27 octobre 2022.

avant une accumulation de causes conjoncturelles afin de montrer qu'il était impossible de se préparer à une telle crise, ces opposants, principalement les portes paroles des travailleurs - syndicats, économistes qui défendent une meilleure répartition des richesses - présentent des causes structurelles à l'inflation actuelle pour, à l'inverse, mettre en cause le système économique actuel. Enfin, de nouvelles causes structurelles climatiques émergent peu à peu dans les sphères institutionnelles, et mettent là encore en cause le système de consommation moderne.

## ■ Guerre en Ukraine, reprise post-covid... Une accumulation d'événements imprévisibles qui impactent les matières premières

L'origine des tensions sur l'énergie divise. Dès le mois de juillet 2021, suite à la hausse des tarifs réglementés du gaz, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) explique cette hausse par « la reprise économique mondiale observée depuis plusieurs mois.<sup>9</sup> »

En d'autres termes, la remise en marche de la demande mondiale suite aux différents déconfinements aurait été si rapide que l'appareil productif n'aurait pu redémarrer assez rapidement pour la satisfaire, d'où une montée des prix. Ainsi, pour l'économiste de l'association de consommateur rencontré, « la hausse de l'énergie date d'un an déjà, ce n'est pas une suite de la guerre en Ukraine.<sup>10</sup> »

À cette analyse, qui court depuis le deuxième semestre 2021 sont venus s'ajouter les rapprochements entre l'inflation et l'invasion russe en Ukraine. Laurence Boone, ancienne cheffe économiste à l'OCDE nommée secrétaire d'État aux affaires européennes en juillet 2022, souligne ainsi au mois de juin 2022 que

« Comme la Russie et l'Ukraine sont de grands exportateurs de matières premières, la guerre a fait flamber les prix de l'énergie et des produits alimentaires.<sup>11</sup> »

Cette pluralité des causes s'accroît à mesure que les économistes se rapprochent des instances gouvernementales. Ainsi, suite à une mission sur l'inflation des produits alimentaires confiée en 2022 par le ministre de l'Économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique, l'Inspection Générale des Finances (IGF) - service chargé de « mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière, pour le compte des ministres chargés de l'économie et du budget »<sup>12</sup> - conclut que

<sup>9</sup> Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), *Communiqué de presse: « Evolution mensuelle des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie »*, 27 août 2021, p. 1, Disponible sur : <https://www.cre.fr/Documents/Presse/Communiques-de-presse/evolution-mensuelle-des-tarifs-reglementes-de-vente-de-gaz-naturel-d-engie-septembre-2021> [Consulté le 20/12/2022].

<sup>10</sup> Entretien avec un économiste de l'UFC-quechoisir, réalisé au siège de l'UFC-quechoisir, Paris, le 27 octobre 2022.

<sup>11</sup> Laurence Boone, « Éditorial. Le prix de la guerre », *Perspectives économiques de l'OCDE*, 111 (2022), p. 9-10.

<sup>12</sup> « La mission de l'IGF », *Inspection Générale des Finances (IGF) (site web)*, Disponible sur : <https://www.igf.finances.gouv.fr/sites/igf/accueil/decouvrir-ligf/la-mission-de-ligf.html> [Consulté le 21/12/2022].

« La hausse des prix des produits alimentaires résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : guerre en Ukraine, reprise post-covid, réchauffement climatique, crise sanitaire animale et divers facteurs de nature économique (compétitivité de l'économie, pénurie de main d'œuvre...).<sup>13</sup> »

Plus ils sont proches de la sphère des représentants politiques, plus les acteurs tentent de se démarquer des autres en invoquant une cause qui les distingue, et qui leur sert de marqueur dans le traitement de cette crise. Le gouvernement français, à l'inverse, tente de rester assez neutre et de conserver le caractère multifactoriel de l'inflation. Cela correspond à l'image de mesure, au-dessus de la mêlée, que met en avant le gouvernement dans sa communication. Il utilise notamment le rapport de l'Inspection Générale des Finances précédemment cité pour montrer la multiplicité des événements imprévisibles qui se sont accumulés pour causer le choc inflationniste<sup>14</sup>. Dans ses vœux aux Français le 31 décembre 2022, le président de la République mettait ainsi en scène le caractère imprévisible de la crise :

« Qui aurait imaginé à cet instant, que, pensant sortir avec beaucoup de difficultés d'une épidémie planétaire, nous aurions à affronter en quelques semaines, d'inimaginables défis : la guerre revenue sur le sol européen après l'agression russe jetant son dévolu sur l'Ukraine et sa démocratie ; des dizaines, peut-être des centaines de milliers de morts, des millions de réfugiés, une effroyable crise énergétique, une crise alimentaire menaçante, l'invocation des pires menaces, y compris nucléaires ? Qui aurait pu prédire la vague d'inflation, ainsi déclenchée ?<sup>15</sup> »

La politique monétaire de la BCE est aussi pointée du doigt pour expliquer l'inadéquation entre offre et demande sur les marchés de matières premières. Durant toute la décennie 2010, l'inflation étant sous la cible de 2%, la politique monétaire avait pour but de stimuler l'activité économique. La BCE a pour cela utilisé des outils innovants, notamment le *quantitative easing*, achat d'actifs d'entreprise et de titres de dettes souveraines par la banque centrale, qui a pour conséquence d'augmenter la masse monétaire en circulation et de diminuer le risque des investissements. Ces pratiques se sont accentuées après la crise sanitaire afin de soutenir le plan de relance européen, tant est si bien qu'un rapport du Conseil d'Analyse Économique (CAE), organisme indépendant placé auprès du premier ministre qui publie des rapports économiques à l'intention du gouvernement, se demandait en juin 2021 ce que pouvait encore faire la BCE pour soutenir l'économie<sup>16</sup>. Cette époque correspond à

<sup>13</sup> Anne Perrot, Christophe Hémous, Thomas Brand, et al., *L'inflation des produits alimentaires* (Inspection Générale des Finances, novembre 2022), p. 1, Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/287083-l-inflation-des-produits-alimentaires>.

<sup>14</sup> « Il n'y a pas de "profiteurs d'inflation" dans le secteur alimentaire, assure Bruno Le Maire », *Les Echos* (site web), 6 novembre 2022, Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/il-ny-a-pas-de-profiteurs-dinflation-dans-le-secteur-alimentaire-assure-bruno-le-maire-1876195> [Consulté le 04/01/2023].

<sup>15</sup> « Vœux 2023 aux Français. », *Elysée* (site web), 2022, Disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/12/31/voeux-2023-aux-francais> [Consulté le 05/01/2023].

<sup>16</sup> Philippe Martin, Éric Monnet, et Xavier Ragot, « Que peut encore faire la Banque centrale européenne ? », *Notes du conseil d'analyse économique*, 65.5 (2021), 12 p.

« un alignement des intérêts entre Banque Centrale et Trésors, dans le sens où les taux d'intérêt étaient très bas et les gouvernements [...] s'endettaient à taux très bas. Cela arrangeait bien tout le monde.<sup>17</sup> »

Cet alignement des intérêts n'a jamais été institutionnellement explicité ou assumé, mais existait de fait entre des États voulant soutenir leurs économies pendant les crises et des banquiers centraux souhaitant stimuler l'économie pour maintenir le bon niveau d'inflation. Ces plans de soutien sont aujourd'hui accusés d'avoir entretenu une demande trop forte pour une offre qui ne pouvait suivre. Les banquiers centraux répondent à ces critiques en mettant là-encore en avant l'imprévisibilité de la crise actuelle : d'une part, personne ne pouvait prévoir la guerre en Ukraine, et d'autre part la pandémie justifiait, par son caractère exceptionnel, les mesures de soutien décidées à l'époque<sup>18</sup>.

Les causes conjoncturelles ont été, à la marge, utilisées pour mettre en cause des adversaires politiques, notamment via les accusations portées lors de la campagne présidentielle 2022 par Marine Le Pen à l'encontre d'Emmanuel Macron, qui, selon elle

« aggrave cette inflation par des décisions internationales comme l'embargo sur le pétrole et le gaz russe qui peut avoir comme conséquence de tripler le prix du gaz.<sup>19</sup> »

Néanmoins, elles restent principalement utilisées comme arguments défensifs face à certains acteurs qui, au contraire, mettent en avant des phénomènes structurels pour expliquer l'épisode inflationniste actuel.

## ■ Pour les porte-voix des travailleurs, le capitalisme financier est responsable de l'inflation actuelle

Certains acteurs de la controverse se présentent comme défenseurs des travailleurs. Les représentants syndicaux, mais aussi de nombreux économistes de gauche, veulent à tout prix s'opposer à la vision purement conjoncturelle portée par le gouvernement et les banquiers centraux, en mettant l'accent non pas sur les chocs exogènes, mais plutôt sur les mécanismes du système économique néo-libéral. Là où les premiers se défendent en mettant en avant un contexte très particulier, ces causes structurelles permettent aux seconds de remettre l'inflation actuelle dans le contexte plus général de lutte contre l'économie néo-libérale :

<sup>17</sup> Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022.

<sup>18</sup> Eric Albert, « Inflation : les banquiers centraux en accusation », *Le Monde*, 26 août 2022, section Economie & entreprises, p. 13.

<sup>19</sup> « Ukraine : le pétrole russe "sera acheté par d'autres à un prix supérieur", raille Marine Le Pen », *L'entretien - Dimitri Pavlenko* (Europe 1, 2022), Disponible sur : <https://www.europe1.fr/politique/ukraine-le-petrole-russe-sera-achete-par-dautres-a-un-prix-superieur-raille-marine-le-pen-4116234> [Consulté le 20/12/2022].

« Pour l’heure, la communication des autorités officielles, politiques et monétaires, ainsi que des services publics de statistiques, est très bien rodée [...]. Le discours officiel se limite en effet à une simple analyse descriptive des faits, à savoir qu’après une longue période de 35 ans de très grande « sagesse » des prix, l’inflation a fait son retour en 2021, déclenchée par une reprise économique synchrone sur tous les continents au sortir de la crise de la Covid-19 face à une offre productive déstabilisée par la crise sanitaire ; et qu’elle connaît une nouvelle aggravation en 2022 du fait des conséquences de la guerre en Ukraine et des confinements répétés en Chine, décidés par les autorités chinoises dans le cadre de leur politique sanitaire zéro Covid.

Même s’il n’y a rien à redire sur la véracité des faits explicatifs conjoncturels ainsi mis en avant, [...] cette présentation officielle, faite par la doxa néo-libérale, [...] ignore insidieusement toute l’importante dimension structurelle de l’inflation relevant du conflit dans la répartition des richesses créées (la valeur ajoutée dans le jargon de la comptabilité nationale) entre le travail et le capital, une conflictualité centrale dans la dynamique de la lutte des classes.<sup>20</sup> »

La crise énergétique est un exemple parfait : l’attention n’est pas portée sur les difficultés d’approvisionnement dues aux chocs exogènes, mais plutôt sur la libéralisation du marché, qui est clairement évoquée comme étant à l’origine des dysfonctionnements actuels :

« Ce qu’on dit, c’est qu’il y a eu temporairement une inadéquation offre-demande, mais que le maître du jeu dans cette affaire, c’est le mécanisme de marché qui entretient, amplifie cet effet. [...] On s’aperçoit qu’il y a une rupture en France sur le marché de l’électricité, où on voit des prix relativement stables jusqu’à la privatisation et, une fois que la privatisation est mise en place, on voit une augmentation lente du prix de l’électricité. Aujourd’hui, le coût de production de l’électricité a certes augmenté, mais on est sur un différentiel entre le prix de vente et le coût de production qui a explosé actuellement. On voit bien que si on était organisé en termes de service public aujourd’hui, au niveau de l’électricité, on ne serait quand même pas sur la même dynamique. Ce qui vient à dire que le terme de crise énergétique est un peu galvaudé et je préfère parler de crise du marché énergétique avant tout, ce qui n’est pas tout à fait la même chose.<sup>21</sup> »

Cette attaque s’inscrit plus largement dans une critique de la financiarisation de l’économie depuis 30 ans :

<sup>20</sup> Yves Besançon, « L’inflation par les profits, la dernière nouvelle béquille d’un capitalisme actionnarial écocidaire et moribond », *Institut Rousseau*, 2022, Disponible sur : <https://institut-rousseau.fr/l'inflation-par-les-profits-la-derniere-nouvelle-bequille-dun-capitalisme-actionnarial-ecocidaire-et-moribond/> [Consulté le 18/11/2022].

<sup>21</sup> Entretien avec un économiste de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Générale du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

« C'est [...] le début de la financiarisation, avec Bérégovoy qui instaure ça en France. L'objectif de l'entreprise devenait explicitement le profit. Par exemple, il y a eu un raccourcissement des lignes hiérarchiques. L'idée est qu'en 2-3 échelons, on passe de l'objectif financier de l'actionnaire à un objectif de l'équipe élémentaire de travail.<sup>22</sup> »

Selon les syndicalistes rencontrés, cette financiarisation signifie que l'unique objectif des entreprises est aujourd'hui l'augmentation de leur profit pour rémunérer les actionnaires. Elles sont accusées par les représentants syndicaux, mais aussi des économistes proches des partis de gauche<sup>23</sup> de profiter du contexte actuel pour masquer des augmentations de prix injustifiées. Ce sont principalement les grandes entreprises qui sont accusées d'utiliser leur pouvoir de marché pour conserver leurs marges :

« Le coût de l'énergie est un choc symétrique, c'est-à-dire à l'ensemble de l'économie, mais à effets asymétriques parce qu'il ne touche pas de la même manière les entreprises, en fonction de leur taille et de leur capacité à développer des flux de trésoriers, etc. Mais là, le problème, ce n'est pas en soi l'augmentation du coût de l'énergie, le problème, c'est le rapport de forces et de domination [...]. Les politiques tarifaires agressives des donneurs d'ordres constituent d'une certaine manière un abus de position dominante, [puisque l'entreprise] refuse, si elle est en haut de la chaîne de valeur, d'augmenter les tarifs à ses fournisseurs et, si elle est en bas de la chaîne de valeur, elle refuse d'affecter son prix et elle le répercute sur le client. Donc, on voit que les marges effectuées par les grandes entreprises n'ont aucun problème.<sup>24</sup> »

Un représentant syndical de la métallurgie évoque ainsi les politiques des entreprises dans son secteur :

« Il y a des entreprises qui mettent leurs salariés en Activité Partielle de Longue Durée [...]. Les employeurs vont capter de l'argent public, mais, en parallèle de ça, il y a toujours une production en mode dégradé [...] ça leur permet d'appliquer une politique de prix : ils mettent la pression sur les clients en leur disant la quantité d'acier qu'ils possèdent et combien ils peuvent vendre et finalement, ils arrivent à augmenter les prix, et les répercutent sur le consommateur.<sup>25</sup> »

Il y a donc une mise en cause de certaines entreprises, qui profiteraient du contexte actuel pour réaliser des profits historiques. L'exécutif a totalement lutté contre cette vision, le ministre de l'Économie déclarant notamment qu'il ne « [savait] pas ce que c'était] qu'un superprofit<sup>26</sup> ».

<sup>22</sup> Entretien avec un ancien membre du bureau de la Confédération Générale du Travail (CGT), réalisé à Paris, le 22 novembre 2022.

<sup>23</sup> Sylvain Billot, « Oui, l'inflation s'explique bien par une boucle prix – profits! », *Blog des économistes du parlement de l'Union Populaire*, 2022, Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/economistes-parlement-union-populaire/blog/100622/oui-l-inflation-s-expliqu-e-bien-par-une-boucle-prix-profits> [Consulté le 02/11/2022].

<sup>24</sup> Entretien avec un économiste de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Générale du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

<sup>25</sup> Entretien avec un représentant syndical de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Générale du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

<sup>26</sup> Bruno Le Maire : « Les super profits, je ne sais pas ce que c'est » [enregistrement vidéo], Les Échos, 2022, 12", Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=vpV34tZpbqE> [Consulté le 01/01/2023].

Les milieux économiques proches des travailleurs mettent donc en cause les principales structures capitalistes, notamment les marchés financiers et les entreprises, afin d'expliquer l'épisode inflationniste actuel. Ces causes structurelles sont assez anciennes, et liées à des revendications historiques de ces acteurs. La crise actuelle se distingue par l'avènement de nouvelles causes structurelles à l'inflation, liées au dérèglement climatique.

## ■ *Climateflation, fossilflation, greenflation...* reconnaissance académique de nouvelles causes structurelles

On distingue trois forces inflationnistes en lien avec la transition écologique, qui sont évoquées pour la première fois lors de la crise actuelle. Tout d'abord, la *climateflation*, i.e. les risques climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes, ...) affectant le mandat de stabilité des prix des banques centrales<sup>27</sup>. Ainsi, les sécheresses en Inde, deuxième producteur mondial de blé, ont par exemple mené le gouvernement indien à limiter les exports afin de sécuriser les quantités nécessaires pour son marché intérieur, ce qui a fait monter le cours du blé<sup>28</sup>. Ensuite, l'épuisement des ressources fossiles mène à l'augmentation inéluctable de leur prix<sup>29</sup>, d'où une forme de *fossilflation*. Ces deux nouvelles formes d'inflation sont assez bien identifiées, y compris dans les sphères institutionnelles, et ne sont plus contestées aujourd'hui :

« Il y a quand même eu des progrès [sur la prise en compte des sujets climatiques dans le traitement de l'inflation]. La plupart des grandes banques centrales dans le monde se sont positionnées sur le sujet. Par rapport à il y a 3-4 ans, la charge de la preuve a été un peu renversée : c'est aux acteurs qui n'y croient pas de prouver. Après, la question, c'est le niveau de priorité du sujet.<sup>30</sup> »

Les risques climatiques et l'épuisement structurel des ressources fossiles sont donc reconnus aujourd'hui comme des risques à la stabilité monétaire. Pourtant, la transition écologique est parfois elle-même accusée d'être inflationniste, notamment à cause des investissements massifs à réaliser et des pressions sur les marchés de matières premières nécessaires à l'électrification<sup>31</sup>. Pourtant, de l'avis d'un chercheur travaillant sur le sujet :

<sup>27</sup> Patrick Bolton, Morgan Després, Awazu Pereira da Silva Luiz, et al., « Le "Cygne Vert" : les banques centrales à l'ère des risques climatiques », *Bulletin de la Banque de France*, 229, 2020, p. 2, Disponible sur : [https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/820155\\_bdf229-8\\_cygne-vert\\_vf.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/820155_bdf229-8_cygne-vert_vf.pdf) [Consulté le 20/12/2022].

<sup>28</sup> Philippe D'Orso, « Hausse du cours, embargo indien, sécheresse... cinq minutes pour comprendre pourquoi le marché du blé inquiète », *Le Parisien*, 17 mai 2022, Disponible sur : <https://www.leparisien.fr/economie/hausse-du-cours-embargo-indien-secheresse-cinq-minutes-pour-comprendre-pourquoi-le-marche-du-ble-inquiete-17-05-2022-4SLUB2HHXZCLPJYMQTLW36E5BI.php> [Consulté le 14/12/2022].

<sup>29</sup> Amandine Lepoutre, « Comment le changement climatique est devenu un facteur d'inflation », *Challenges* (site web), 19 septembre 2022, Disponible sur : [https://www.challenges.fr/green-economie/tribune-le-dereglement-climatique-est-devenu-l-un-des-facteurs-de-l-inflation\\_828167](https://www.challenges.fr/green-economie/tribune-le-dereglement-climatique-est-devenu-l-un-des-facteurs-de-l-inflation_828167) [Consulté le 20/12/2022].

<sup>30</sup> Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022.

<sup>31</sup> Mathieu Plane, « Faire rimer pouvoir d'achat et décarbonation », *Le Monde*, 14 novembre 2022, p. 35.

« Il y a à la fois des forces inflationnistes et déflationnistes dans la transition. [...] En tout cas, ce n'est pas écrit d'avance.<sup>32</sup> »

Il y a ainsi globalement un consensus au sein des experts pour imputer une partie de l'inflation moderne à l'absence de transition écologique. Il s'agit là encore d'une critique qui appelle à des changements structurels majeurs, mais nous verrons par la suite qu'elle n'a pas trouvé de porte-voix sur la scène médiatique, principalement parce que les acteurs sont encore aujourd'hui mal à l'aise avec la transition écologique.

Les causes structurelles sont avant tout des mises en causes des instances dirigeantes, qui sont accusées de protéger un système économique inadapté en mettant en avant uniquement les chocs exogènes pour expliquer l'inflation actuelle. Ce schisme sur les causes évoquées s'étend naturellement aux solutions proposées par les différents groupes d'acteurs.

## ■ Mesures d'urgence ou changements profonds : comment protéger le pouvoir d'achat ?

### ■ Baisse de la fiscalité, bouclier tarifaire, des mesures d'urgence accusées d'être de simples pansements

En baissant la fiscalité sur les produits énergétiques - notamment la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), l'État prend en charge une partie de la hausse des prix de l'électricité, et limite la hausse annuelle à 4%<sup>33</sup>, pour un coût total de 8,4 milliards d'euros en 2022. Cette aide a été prolongée pour l'année 2023 et permettra de limiter la hausse à 15% sur un an<sup>34</sup>, en raison de prix de l'énergie qui restent élevés.

En ce qui concerne le gaz, l'État a privilégié une compensation aux fournisseurs de gaz en lieu et place d'une baisse de la fiscalité. Il a ainsi limité la hausse des tarifs réglementés de vente de gaz aux ménages entre novembre 2021 et juin 2022, en compensant la différence aux producteurs<sup>35</sup>. Les entreprises, qui ne peuvent plus bénéficier de tarif réglementé,

<sup>32</sup> Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022.

<sup>33</sup> « Evolution de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) au 1er février 2022 », *Électricité de France (EDF)*, 2019, Disponible sur : <https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/decryptage-du-marche-de-l-energie/evolution-de-la-contribution-au-service-public-de-l-electricite-cspe-au-1er-janvier-2021> [Consulté le 30/12/2022].

<sup>34</sup> *Communiqué de presse: « Aides aux entreprises pour faire face aux prix de l'électricité et du gaz »* (Cabinet du ministre de l'économie, 19 novembre 2022), Disponible sur : <https://presse.economie.gouv.fr/19112022-aides-aux-entreprises-pour-faire-face-aux-prix-de-lelectricite-et-du-gaz/>.

<sup>35</sup> *Décret n° 2021-1380 du 23 octobre 2021 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel fournis par Engie et faisant application du dernier alinéa de l'article R. 445-5 du code de l'énergie*, 2021.

peuvent quant à elles bénéficier d'aides au paiement des factures de la part de l'État<sup>36</sup>. Ces dispositifs, qui devaient prendre fin en 2022, ont été prolongés pour l'année 2023 afin de limiter la hausse du prix du gaz à 15% en moyenne.

Le gouvernement français a toujours assumé le caractère temporaire des mesures prises. Par exemple, les baisses de taxes sont maniées avec la plus grande précaution par l'administration :

« Lorsqu'on baisse la fiscalité, comme la TICFE, on a beaucoup de mal à revenir sur la baisse. [...] Depuis quelques années, nous devons faire plus attention à l'acceptabilité des mesures.<sup>37</sup> »

Le risque est notamment de voir les baisses de taxes consenties se pérenniser, pour des raisons d'acceptabilité, notamment auprès des ménages. Ce caractère temporaire est aussi visible dans le calendrier des mesures du bouclier, qui ont, comme nous l'avons vu plus haut, un horizon temporel court, quitte à être prolongées si besoin.

L'impact des mesures gouvernementales sur le pouvoir d'achat des ménages a été plutôt salué :

« Effectivement, le bouclier qu'ils ont mis sur l'énergie, ça a vraiment adouci l'inflation. Alors, ce n'est pas par humanisme, c'est surtout parce qu'ils ont peur qu'il y ait une grosse récession. Quand il y a 12% d'inflation sur l'alimentaire, les gens ne vont pas suivre, il va y avoir des victimes collatérales.<sup>38</sup> »

Elles sont toutefois vues par les opposants du gouvernement comme un soutien à un système économique mal en point. Ils évoquent ainsi un système malade, moribond, auquel on appliquerait de simples pansements, évacuant la possibilité de tout traitement en profondeur :

« [Les gouvernants actuels ne proposent] que des pansements ponctuels, bien éloignés des véritables enjeux posés par le regain inflationniste actuel, en laissant totalement de côté les indispensables transformations structurelles concernant un partage de la valeur ajoutée aujourd'hui historiquement défavorable aux salariés.<sup>39</sup> »

« Plutôt que d'attaquer le problème à la source, empêcher les gens de s'en mettre plein les poches sous prétexte de la guerre en Ukraine, il file des aides. On aide des industriels, des particuliers, on met un truc sur l'essence, mais du coup, les surprofits qui se font et qui créent cette inflation, ils sont financés par l'État.<sup>40</sup> »

Les porte-paroles des travailleurs revendiquent au contraire des mesures structurelles, afin de forcer une meilleure répartition des richesses entre travail et capital.

<sup>36</sup> Décret n° 2022-967 du 1er juillet 2022 instituant une aide visant à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine, 2022.

<sup>37</sup> Entretien avec deux membres de la Direction Générale du Trésor, réalisé dans les locaux de la direction générale du trésor, Paris, le 27 octobre 2022.

<sup>38</sup> Entretien avec un économiste de l'UFC-quechoisir, réalisé au siège de l'UFC-quechoisir, Paris, le 27 octobre 2022.

<sup>39</sup> Besançon, 2022, *op.cit.*

<sup>40</sup> Entretien avec un ancien membre du bureau de la Confédération Générale du Travail (CGT), réalisé à Paris, le 22 novembre 2022.

## ■ Des évolutions récentes sur la taxation des superprofits

Comme nous l'avons vu en première partie, les entreprises - notamment dans les secteurs de l'énergie et du transport - ont été accusées de profiter de la crise pour réaliser des profits excessifs. Afin de les encourager à modérer leurs prix, une taxation des superprofits a été avancée par les forces politiques de gauche au printemps 2022. Cette mesure fiscale a été un point de fracture majeur à l'échelle nationale, d'abord à l'été 2022 lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatif porté par le gouvernement, puis à l'automne dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023. Le gouvernement s'est fortement opposé à une telle hausse d'impôt, et comme évoqué plus haut, le ministre de l'économie a même nié l'existence de tels profits excessifs.

Quelques jours plus tard, la présidente de la commission européenne annonçait vouloir récupérer plusieurs dizaines de milliards d'euros en mettant à contribution les énergéticiens<sup>41</sup>. Depuis, la communication autour de cette mesure a été très limitée de la part du gouvernement français, qui était en mauvaise posture pour promouvoir une mesure qu'il refusait catégoriquement quelques semaines plus tôt. Il a conservé ce double discours en amendant son projet de loi de finances pour 2023<sup>42</sup> afin d'y inclure cette contribution spéciale demandée aux énergéticiens, tout en rejetant l'amendement sur la taxation des superdividendes proposé par certains députés de son propre camp<sup>43</sup>.

En janvier 2023, l'exécutif durcit ses positions face aux géants de l'énergie, en les contraignant à renégocier les contrats passés avec les très petites et moyennes entreprises, le président Emmanuel Macron déclarant à des artisans le 5 janvier 2023 qu'il « en [avait] comme [eux] assez qu'on ait des gens qui, sur la base de la crise, fassent des profits excessifs<sup>44</sup> ».

Cette revendication semble donc avoir fait son chemin et être aujourd'hui plus acceptée dans le débat politique, même si le caractère restrictif des mesures fiscales reste pointé du doigt<sup>45</sup>. Pour les défenseurs d'une telle taxation, porter une telle mesure sur la scène

<sup>41</sup> Virginie Malingre, « Ursula von der Leyen veut récupérer 140 milliards d'euros des superprofits des entreprises énergétiques », *La Matinale du Monde*, 15 septembre 2022, Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/international/article/2022/09/14/ursula-von-der-leyen-veut-recuperer-140-milliards-d-euros-des-superprofits-des-entreprises-energetiques\\_6141633\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2022/09/14/ursula-von-der-leyen-veut-recuperer-140-milliards-d-euros-des-superprofits-des-entreprises-energetiques_6141633_3210.html) [Consulté le 29/12/2022].

<sup>42</sup> Corentin Lesueur, « Budget 2023 : le gouvernement propose une "contribution temporaire" des entreprises énergétiques en 2022, plutôt qu'une taxe sur les superprofits », *Le Monde (site web)*, 11 octobre 2022, Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/10/11/pas-de-taxe-sur-les-superprofits-le-gouvernement-veut-une-contribution-temporaire-des-entreprises-energetiques\\_6145336\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/10/11/pas-de-taxe-sur-les-superprofits-le-gouvernement-veut-une-contribution-temporaire-des-entreprises-energetiques_6145336_3234.html) [Consulté le 02/01/2023]; *Projet de loi de finances pour 2023, Amendement n°I-2890*, Disponible sur : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/0273A/AN/2890>.

<sup>43</sup> « Budget 2023 : pourquoi le gouvernement rejette l'amendement sur la taxation des "super-dividendes" », *L'Express (site web)*, 17 octobre 2022, Disponible sur : [https://www.lexpress.fr/politique/budget-2023-pourquoi-le-gouvernement-rejette-l-amendement-sur-la-taxation-des-super-dividendes\\_2182035.html](https://www.lexpress.fr/politique/budget-2023-pourquoi-le-gouvernement-rejette-l-amendement-sur-la-taxation-des-super-dividendes_2182035.html) [Consulté le 02/01/2023].

<sup>44</sup> « Prix de l'énergie : Macron demande aux fournisseurs d'énergie de "renégocier" tous les "contrats excessifs" des très petites entreprises », *Franceinfo (site web)*, 5 janvier 2023, Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/prix-de-l-energie-macron-demande-aux-fournisseurs-d-energie-de-renegocier-tous-les-contrats-excessifs-des-tres-petites-entreprises\\_5582283](https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/prix-de-l-energie-macron-demande-aux-fournisseurs-d-energie-de-renegocier-tous-les-contrats-excessifs-des-tres-petites-entreprises_5582283) [Consulté le 08/01/2023].

<sup>45</sup> Maxime Combes, « Taxe sur les superprofits : TotalEnergies ne va (presque) rien payer », *Observatoire des multinationales*, Disponible sur :

médiatique permettait aussi de montrer les profits réalisés par certaines entreprises, afin de pousser en parallèle pour des hausses de salaires à la hauteur de l'inflation.

## ■ Les représentants des salariés tentent de remettre la hausse des salaires au cœur des débats

Lors de l'épisode inflationniste des années 1970-1980, l'indexation des salaires sur l'inflation est accusée d'avoir enclenché une boucle prix-salaire, auto-entretenant ainsi l'inflation en France<sup>46</sup>. De l'avis de membres de la direction générale du trésor, « la principale leçon qu'on a retenu des années 70 est la nécessité d'éviter une boucle prix-salaire.<sup>47</sup> »

Selon les responsables syndicaux, une meilleure répartition de la valeur en entreprise permettrait néanmoins de répartir le poids de l'inflation équitablement, sans affecter le prix des biens de consommation, évitant ainsi l'enclenchement d'une telle boucle :

« On a cette réflexion dans les entreprises quand on revendique les augmentations des salaires. C'est ça que nous disent les employeurs en premier : "On ne peut pas, sinon on devrait encore augmenter les prix des produits". Sauf que nous demandons des augmentations des salaires, on ne demande pas l'augmentation du prix des produits qu'ils vendent. Il suffit juste de rogner un petit peu sur ce qui est redistribué, si on prend les grandes entreprises, aux actionnaires. On pourrait être en plus des "communistes" pures et dures à dire "il ne faut rien pour les actionnaires". On n'est même plus là aujourd'hui, on dit juste qu'ils gagnent un tout petit peu moins et, nous, un tout petit peu plus.<sup>48</sup> »

Ils mettent en avant une certaine forme de modération dans cette proposition, en comparaison des revendications plus anciennes, ce qui est censé adoucir le discours général. Loin de telles augmentations, un mécanisme de prime défiscalisée a été mis en place pour permettre aux entreprises de soutenir leurs salariés si la santé économique de l'entreprise le permet<sup>49</sup>. Les syndicats sont vent debout face à cette rétribution sous forme de prime plutôt que d'augmentation. Ils notent des augmentations, certes historiques, mais loin de couvrir le niveau de l'inflation :

---

<https://multinationales.org/fr/enquetes/guerre-en-ukraine-et-superprofits-petroliers/taxe-sur-les-superprofits-totalenergies-ne-va-presque-rien-payer> [Consulté le 08/01/2023].

<sup>46</sup> Olivier J. Blanchard, « The Wage Price Spiral », *The Quarterly Journal of Economics*, 101.3 (1986), p. 543-565, <https://doi.org/10.2307/1885696>.

<sup>47</sup> Entretien avec deux membres de la Direction Générale du Trésor, réalisé dans les locaux de la direction générale du trésor, Paris, le 27 octobre 2022.

<sup>48</sup> Entretien avec un représentant syndical de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Générale du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

<sup>49</sup> « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », *Urssaf (site web)*, Disponible sur : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/prime-exceptionnelle-de-pouvoir.html> [Consulté le 08/01/2023].

« Ça doit faire 20 ans que je milite à la CGT [...] je n'ai jamais vu des augmentations de salaires aussi élevées dans toutes les entreprises. [...] Ces augmentations de salaire ne suffisent pas à couvrir l'inflation [...]. Les employeurs, bien souvent depuis la rentrée, font le choix de ne pas donner une augmentation générale mais de donner cette fameuse prime de partage, la prime Macron, qui est complètement défiscalisée, ce qui, pour la CGT, est insupportable [...] cette prime, elle est one-shot : le salarié l'a une fois, après derrière il l'a plus, et ça, ça pose un vrai problème de rétribution de la valeur du travail.<sup>50</sup> »

Les syndicats demandent notamment à ce que les aides consenties par l'État soient conditionnées à des augmentations de salaires qui compensent l'inflation, ce à quoi le gouvernement s'oppose catégoriquement :

« La transparence et le contrôle sur les aides publiques accordées aux entreprises, c'est une chose qu'on demande depuis des années à la CGT. On avait déjà demandé ça à Bercy qui nous avait répondu "il est hors de question qu'on ait le moindre contrôle sur ce qui est fait".<sup>51</sup> »

Les représentants des travailleurs poussent donc globalement pour que l'État réintègre le champ de l'entreprise privée - qu'il a, selon eux, désinvesti depuis 40 ans - afin de protéger les salariés, ce que le gouvernement refuse formellement. La direction générale du trésor, par le biais de sa chef économiste, se justifie en avançant que l'indexation du SMIC suffira sur le long-terme à entraîner tous les salaires au niveau de l'inflation<sup>52</sup>.

Si la hausse des salaires est un repère revendicatif qui dépasse les clivages entre organisations syndicales, ces dernières n'ont en revanche pas les mêmes exigences quant au montant de ces hausses. Ces divergences ont été visibles lors de la grève menée par une branche de la CGT dans les raffineries du groupe Total Énergies à l'automne 2022, lors de laquelle la CFDT et la CFE-CGC ont signé un accord majoritaire à l'échelle du groupe, en dessous des revendications portées par les grévistes des raffineries<sup>53</sup>. Ces différences renvoient à des visions profondément différentes du syndicalisme :

<sup>50</sup> Entretien avec un représentant syndical (fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT), novembre 2022.

<sup>51</sup> Entretien avec un représentant syndical de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Générale du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

<sup>52</sup> Agnès Bénassy-Quéré, « Une boucle prix-salaires sur le sapin 2022 ? », *Billets de blogs de la chef économiste du trésor*, 2022, Disponible sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/12/23/une-boucle-prix-salaires-sur-le-sapin-2022> [Consulté le 08/01/2023].

<sup>53</sup> Emma Donada, « La CGT bloque-t-elle les raffineries malgré un « accord majoritaire » signé par les autres syndicats de TotalEnergies, comme l'affirme le gouvernement ? », *Libération (site web)*, 2022, Disponible sur : [https://www.liberation.fr/checknews/la-cgt-bloque-t-elle-les-raffineries-malgre-un-accord-majoritaire-signe-par-les-autres-syndicats-de-totalenergies-comme-laffirme-le-gouvernement-20221019\\_3UOWQI6V3BGNHDM4X472M4RSU/](https://www.liberation.fr/checknews/la-cgt-bloque-t-elle-les-raffineries-malgre-un-accord-majoritaire-signe-par-les-autres-syndicats-de-totalenergies-comme-laffirme-le-gouvernement-20221019_3UOWQI6V3BGNHDM4X472M4RSU/) [Consulté le 08/01/2023].

« Laurent Berger, qui est secrétaire général de la CFDT, répète assez régulièrement qu'il y a deux types de syndicalisme en France. Le syndicalisme contestataire qui est porté par la CGT et le syndicalisme d'accompagnement qui est porté par la CFDT. C'est deux visions complètement différentes. D'un côté, on a le syndicalisme comme la CGT le pratique. On est là pour faire évoluer la société, faire accroître les droits des salariés, les émanciper et gagner de nouveaux droits. De l'autre côté, on a le syndicalisme dit d'accompagnement, comme le prône la CFDT. Elle n'est pas spécialement là pour faire gagner des nouveaux droits, mais pour accompagner les choix industriels et politiques du gouvernement ou des entreprises pour que ça se passe le mieux possible pour les salariés.<sup>54</sup> »

Sur ce sujet, la principale revendication de la CGT est de revenir à l'indexation des salaires sur l'inflation. Pour ses représentants, la mort de ce mécanisme est le point de départ d'une longue perte de poids du travail dans la valeur ajoutée :

« Pourquoi est-ce que [nos parents et nos grands-parents nous disent] "moi, je gagnais moins qu'aujourd'hui proportionnellement, mais j'ai l'impression que je m'en sortais mieux" ? C'est parce que jusque dans les années 80 il y avait une loi en France qui obligeait les entreprises du privé à réévaluer les salaires à la hauteur de l'inflation.<sup>55</sup> »

« Il y a eu un grand choc dans les années 1980, ça veut dire qu'on a perdu, dans le partage de la valeur ajoutée, très rapidement, 4 à 5 points et ensuite ça continue à dégringoler à un rythme moins soutenu, et aujourd'hui, si jamais on regarde par rapport aux années 1970, on est à presque 10 points de pourcentage en moins pour la part des travailleurs dans la valeur ajoutée [...] l'argument de la boucle prix-salaire ne peut pas avoir lieu [...] à partir du moment où le niveau de marge est extrêmement élevé aujourd'hui, ça veut dire que c'est les entreprises avant tout qui doivent absorber cette charge d'inflation [...] aujourd'hui, on est plutôt dans un système auto-entretenu par l'augmentation des marges.<sup>56</sup> »

Il est intéressant de constater que la CGT utilise le même point de comparaison historique que le gouvernement - les années 1970 - pour justifier sa position actuelle. On voit ici qu'un même fait historique, en l'occurrence la fin de l'indexation des salaires sur l'inflation, est lu de deux manières différentes par deux types d'acteurs afin de justifier des mesures radicalement opposées.

## ■ La transition écologique, limite infranchissable de remise en cause du système ?

Nous avons vu plus haut que de nouvelles causes systémiques liées à l'épuisement des ressources fossiles et au dérèglement climatique étaient aujourd'hui évoquées comme des risques pour la stabilité monétaire. Toutefois, ces causes n'ont pas débouché, dans les débats sur l'inflation, sur un plaidoyer médiatique en faveur de la transition écologique :

<sup>54</sup> Entretien avec un représentant syndical de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Général du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

<sup>55</sup> *ibid.*

<sup>56</sup> Entretien avec un économiste de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Général du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

« Parce que là, il y a des mesures pour aider les gens à maintenir leur consommation, mais l'écologie nous dit que de toute façon, il ne faut pas la maintenir [...] le gouvernement est prisonnier aussi de la croissance à court terme...<sup>57</sup> »

À l'heure où les prix des énergies fossiles s'envolent, et où tout est fait pour affecter le moins possible le pouvoir d'achat des ménages, mettre en avant des causes climatiques de l'inflation serait ainsi une incohérence majeure. Ici aussi, le gouvernement est décrit comme enfermé dans la défense du système, mais en ce qui concerne la transition écologique, la plupart des acteurs avouent être assez mal à l'aise pour évoquer le sujet dans leurs messages. Pour les syndicats, il est par exemple compliqué de mobiliser autour de ses questions, quand bien même certains de leurs adhérents travaillent dans des secteurs émetteurs de CO<sub>2</sub> :

« La question qui est embêtante, c'est la sortie de la dépendance aux énergies fossiles. Pour ceux qui travaillent dans le pétrole, c'est compliqué à entendre. Eux, ce qu'ils voient, c'est que dans l'immédiat, on a besoin de leur pétrole. Va leur expliquer que dans 30 ans ceci cela... Dans 30 ans ils seront en retraite !<sup>58</sup> »

On notera cependant quelques thématiques connexes qui ont émergé ces derniers mois, comme l'indépendance ou la souveraineté énergétique. Ces thèmes sont souvent reliés à la transition écologique, mais mettent l'accent sur la géopolitique et non le dérèglement climatique. Citons notamment le lancement d'une commission d'enquête parlementaire « visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France »<sup>59</sup>. Une fois encore, il s'agit d'identifier les responsables des problèmes actuels, sous une forme là encore assez proche du procès.

Comme nous l'avons vu, l'inflation est, depuis l'automne 2021, redevenue un objet de débat sur la scène médiatique. Tant dans l'identification de causes que dans les mesures proposées, les acteurs mettent en cause ou au contraire défendent le système économique actuel. Les controverses autour de l'inflation n'avaient pas disparu depuis le dernier épisode inflationniste des années 1970-1980, mais les débats étaient contenus dans certaines structures chargées directement de l'observation ou du contrôle de l'inflation - notamment les instituts de statistiques et les banques centrales - ou portés par des économistes travaillant sur ces organisations. Ces dernières sont aujourd'hui différemment affectées par le procès mené autour de l'inflation.

<sup>57</sup> Entretien avec un économiste de l'UFC-quechoisir, réalisé au siège de l'UFC-quechoisir, Paris, le 27 octobre 2022.

<sup>58</sup> Entretien avec un ancien membre du bureau de la Confédération Générale du Travail (CGT), réalisé à Paris, le 22 novembre 2022..

<sup>59</sup> « Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France: présentation », *Assemblée nationale (site web)*, Disponible sur : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/autres-commissions/commissions-enquete/ce-indpendance-energetique> [Consulté le 21/12/2022].

## ■ Le procès médiatique touche différemment les institutions stabilisées en charge de l'inflation

L'après-guerre marque l'avènement d'un nouvel ordre économique. La Banque de France est nationalisée, et appuie officiellement les politiques économiques du gouvernement :

« Les Banques centrales, tout en ayant un rôle de stabilité monétaire – j'insiste – vont être intégrées à cet appareil étatique interventionniste, et vont participer à ces différents types d'intervention, notamment pour faire en sorte que le crédit et les financements aillent dans les secteurs auxquels l'État donne la priorité. [...] Ce principe est remis en cause dans les années 1980 par un mouvement simplement lié à la remise en cause plus générale de l'interventionnisme étatique dans beaucoup de domaines économiques. [...] La notion d'indépendance – qui est aussi ancienne que les banques centrales elles-mêmes, mais avec des définitions changeantes au cours de l'histoire – devient donc synonyme d'un désengagement de la banque centrale de l'interventionnisme étatique dans l'allocation du crédit.<sup>60</sup> »

Les années 1980 avaient marqué un mouvement de dé-médiatisation du caractère politique de l'inflation. La banque centrale, institution indépendante, est alors chargée de maîtriser l'inflation, tout en ayant un impact le plus neutre possible sur le reste de l'économie et notamment sur l'allocation du crédit<sup>61</sup>. Le caractère politique, *i.e.* sujet à débat, de la gestion de l'inflation ne disparaît pas pour autant, mais reste alors cantonné aux institutions en charge de l'inflation, comme l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et la Banque Centrale Européenne. Nous allons à présent observer l'impact de la remédiatisation de l'inflation sur ces institutions.

### ■ Le rôle de la Banque Centrale Européenne en question

Depuis sa création dans les années 1990, le mandat de la BCE est clairement énoncé dans le droit communautaire :

<sup>60</sup> Shahin Vallée, « La "Banque-providence", une conversation avec Eric Monnet », *Le grand continent (site web)*, 2021, Disponible sur : <https://legrandcontinent.eu/fr/2021/11/11/la-banque-providence-une-conversation-avec-eric-monnet/> [Consulté le 21/12/2022].

<sup>61</sup> Éric Monnet, « La politique de la Banque de France au sortir des Trente Glorieuses : un tournant monétariste ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 62-1.1 (2015), p. 147-174, <https://doi.org/10.3917/rhmc.621.0147>.

« L'objectif principal du Système européen de banques centrales, ci-après dénommé "SEBC", est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union.<sup>62</sup> »

La stabilité des prix est définie comme une inflation maintenue autour de 2%, cible qui permet de prévenir une éventuelle déflation - situation qu'aucune politique monétaire ne permet de traiter - tout en limitant la hausse des prix<sup>63</sup>. Naturellement, les regards se sont tournés vers la BCE lorsque l'inflation a dépassé cette cible de 2%.

Néanmoins, la question du bien-fondé de l'intervention de la BCE s'est posée en interne :

« Quand on regarde [l'inflation hors énergie et alimentation], on remarque qu'on a aujourd'hui très peu d'inflation en Europe, encore moins qu'aux US. Ça soutiendrait plutôt une non-intervention, ne pas augmenter les taux d'intérêt. Et en même temps, on entre là vraiment dans l'économie politique. Si on n'augmente pas les taux d'intérêts, tous les "faucons" des Banques centrales - qui étaient déjà fâchés qu'on fasse du QE depuis 10 ans, qui veulent retourner aux fondamentaux, et veulent augmenter les taux d'intérêts - vont réagir.<sup>64</sup> »

La question divisait donc les banquiers centraux les plus conservateurs, les "faucons", et les "colombes", qui prennent souvent plus de libertés quant à l'interprétation du mandat de la banque centrale. L'augmentation des taux d'intérêts permet à la BCE de limiter l'accès au crédit, et ainsi réduire la masse monétaire pour réduire l'inflation. Cependant, entraver le crédit risque de ralentir l'activité économique. Les "colombes" ont d'abord argué que cet outil n'était pas pertinent pour traiter un choc temporaire sur les matières premières, et qu'il était donc inutile d'intervenir pour la banque centrale :

« Quand ça a commencé, le grand argument des banquiers centraux a été de dire que c'était temporaire. Ils ont tenu avec ça, en se disant qu'augmenter les taux d'intérêts pourrait être catastrophique. Quand six mois plus tard, l'inflation est toujours là, c'est plus difficile à tenir.<sup>65</sup> »

Ce débat a eu lieu puisqu'une intervention trop véhémente de la BCE risquerait de plonger les économies européennes en récession<sup>66</sup>. Ces effets se font ressentir à retardement, d'où l'intérêt de ne pas intervenir si le choc est temporaire. Une première hausse des taux

<sup>62</sup> *Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, 1<sup>er</sup> mars 2020, La politique économique et monétaire, art. 127-1, ELI : [https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/tfeu\\_2016/2020-03-01](https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/tfeu_2016/2020-03-01).

<sup>63</sup> « Pourquoi la stabilité des prix est-elle importante ? », *Banque Centrale Européenne (site web)*, 2021, Disponible sur : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/educational/explainers/tell-me-more/html/stableprices.fr.html> [Consulté le 15/01/2023].

<sup>64</sup> Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022.

<sup>65</sup> *ibid.*

<sup>66</sup> *Communiqué de presse: « Le risque d'une récession mondiale en 2023 s'accroît sur fond de hausse simultanée des taux d'intérêt »* (Banque Mondiale, 15 septembre 2022), Disponible sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/09/15/risk-of-global-recession-in-2023-rises-amid-simultaneous-rate-hikes> [Consulté le 22/11/2022].

d'intérêts de la banque centrale est intervenue en juillet, puis septembre, octobre et enfin décembre 2022<sup>67</sup>, et l'inflation n'a toujours pas cessé sa hausse en Europe.

Le débat s'est rapidement immiscé dans la sphère médiatique, porté notamment par des économistes défendant le statu quo, ou au contraire une hausse des taux directeurs<sup>68</sup>.

Ce débat a mis en lumière le caractère politique des décisions prises par la banque centrale, questionnant ainsi l'absence de contrôle sur les politiques de la banque centrale européenne. Elle rend théoriquement des comptes au parlement européen, mais les structures de ce contrôle comportent de nombreuses failles :

« D'abord, l'inégalité est grande entre l'information abondante et l'expertise fine de la Banque centrale et celles, très limitées, dont dispose le Parlement (tout comme les citoyens qu'il représente). Ensuite, il ne s'agit pas d'un dialogue authentique : la BCE formule des réponses assez générales, et le Parlement n'est pas en position d'exposer des alternatives auxquelles la BCE pourrait répondre. Enfin, le Parlement n'est pas en mesure de recenser les divers points de vue exprimés sur l'action de la Banque centrale pour faire contrepoids à l'entre-soi qui la caractérise.<sup>69</sup> »

L'absence de contrôle démocratique sur les décisions de la banque centrale, pourtant très politiques, est vivement critiquée. Inversement, dans l'arène des banques centrales, le monde politique est assez mal vu. En parlant de la hausse des taux directeurs, un chercheur en économie de la banque de France explique ainsi :

« En fait, je suis en train de faire de la politique en disant ça, mais je reste dans mon mandat, parce que je m'intéresse à la stabilité des prix. Celui qui me voit arriver là-dessus me dit que je suis politique, mais lui aussi l'est tout autant ! Aucun des deux ne va assumer ce côté politique.<sup>70</sup> »

Cela renvoie à une critique qui est faite à de nombreux économistes :

<sup>67</sup> « Zone euro : la BCE ralentit la hausse des taux d'intérêt », *Direction de l'information légale et administrative (DIPLA)*, 2022, Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/287539-zone-euro-la-bce-ralentit-la-hausse-des-taux-dinteret> [Consulté le 30/12/2022].

<sup>68</sup> Robert Jules, « Pour ou contre : la BCE doit-elle relever rapidement ses taux ? Nathalie Janson (Noema Business School) face à Christopher Dembik (Saxo Bank) », *La Tribune (site web)*, 14 février 2022, Disponible sur : <https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/pour-ou-contre-la-bce-doit-elle-relever-rapidement-ses-taux-nathalie-janson-noema-business-school-face-a-christopher-dembik-saxo-bank-903807.html> [Consulté le 11/01/2023].

<sup>69</sup> Jézabel Couppey-Soubeyran, « Pour un contrôle démocratique de la BCE », *Le Monde*, 28 février 2022, p. 33.

<sup>70</sup> Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022.

« Les économistes se présentent souvent comme au-dessus de la sociologie car il n’y aurait pas de politique dans l’économie. La science économique refuse de voir les biais idéologiques qui la fondent. En sociologie, ces biais sont étudiés dans les cursus. Il n’y a pas de cours d’épistémologie dans les principales formations économiques. La compétence technique n’est pas contestable, mais il y a de nombreux biais méthodologiques qui naturalisent certains raisonnements.<sup>71</sup> »

Le procès actuel s’étend donc au rôle de la BCE, questionnant principalement son indépendance et le manque de contrôle démocratique sur son action. Son action est finalement moins critiquée aujourd’hui que son statut.

## ■ Les débats sur la mesure de l’inflation passent aujourd’hui au second plan

Dans les années 1970, un grand pan de la controverse sur l’inflation portait sur sa mesure. Il s’agissait alors de savoir si le chiffre avancé de l’inflation dans les débats médiatiques était cohérent avec la réalité. De ce fait, l’INSEE - organisme public chargé de la production, l’analyse et de la publication des statistiques officielles en France et donc de l’Indice des Prix à la Consommation (IPC) - a été mis sous le feu des projecteurs lors des deux chocs pétroliers :

« Lors de la période post-1968 propice aux revalorisations salariales, les échelles mobiles de salaires, qui lient évolution des salaires à celle de l’inflation, sont alors très répandues. Les luttes politiques vont porter à la fois sur les négociations de salaires et sur la mesure de l’indice de prix, principal repère de ces négociations.<sup>72</sup>»

Ainsi, l’indexation des salaires sur l’inflation a transformé la méthodologie statistique de l’INSEE en objet de lutte politique. Les syndicats s’emparent alors de la question et remettent en cause la légitimité de la mesure produite par l’INSEE, qui ne collerait pas au ressenti des ménages. La CGT développe d’ailleurs son propre indice qui estime une inflation supérieure de plusieurs points à celle estimée pour l’INSEE, ce qui sert de base aux revendications pour des hausses de salaires plus importantes<sup>73</sup>.

Les controverses sur la mesure se sont poursuivies lors des périodes de faible inflation, avec néanmoins un glissement de la sphère médiatique des luttes politiques vers une sphère institutionnelle de débats statistiques. Avec l’avènement du numérique, se pose la question de la mesure de l’inflation quand les produits s’améliorent chaque année :

<sup>71</sup> Entretien avec un économiste de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Général du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022.

<sup>72</sup> Florence Jany-Catrice, « Derrière les chiffres de l’inflation », *La Vie des idées*, 2021, Disponible sur : <https://laviedesidees.fr/Derriere-les-chiffres-de-l-inflation.html> [Consulté le 02/11/2022].

<sup>73</sup> *ibid.*

« C'est un débat qui avait surgi au début des années 90 aux États-Unis. [...] Il y a des professeurs d'université, dont surtout Robert Gordon, qui ont contesté les chiffres de l'indice des prix à la consommation en disant qu'il était surestimé, et donc que la dette n'allait pas être aussi dramatique que ce que disait l'OMB. Et Robert Gordon était suivi par un certain nombre d'experts, dans un contexte qui était le début du digital, la numérisation. Et on voyait tout de suite la difficulté qu'il y avait à mesurer les prix dans ce secteur. [...] Et on se trouvait dans une situation où il y avait chaque année de nouveaux ordinateurs et les ordinateurs de l'année précédente avaient disparu, donc on n'arrivait pas à mesurer facilement la variation des choses [...] On ne veut pas mélanger des variations de prix avec des variations de contenu du produit. [...] À l'époque le thème dominant, c'était "l'indice des prix surestime l'inflation". [...] C'est peut-être le domaine dans lequel il y a les plus gros écarts entre l'avis des experts et l'avis du grand public dans le domaine économique.<sup>74</sup> »

Plus récemment, les principales critiques portaient sur la prise en compte du logement dans l'indice. Dans le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB), des loyers fictifs sont intégrés pour tenir compte des propriétaires de logement, qui se versent des loyers à eux-mêmes. Ce n'est pas le cas dans l'indice des prix de l'INSEE. La BCE est quant à elle favorable à une introduction des prix de l'immobilier dans l'indice des prix harmonisé utilisé à l'échelle européenne :

« La BCE fait pression pour augmenter le poste [du logement]. Ils veulent même introduire dans l'IPCH le prix des logements. L'INSEE est vent debout, comme beaucoup d'économistes, car c'est la différence entre consommation et investissement. Quand on achète un logement c'est de l'investissement. [...] Je pense qu'il y a des gens dans les banques centrales qui pensent que la politique monétaire a été trop laxiste. [...] Les milliards et les milliards du "quoi qu'il en coûte" ont fait monter le cours des actions, mais aussi celui du logement. C'est une hypothèse que je fais, mais les gens qui pensent qu'on a été trop laxiste veulent mettre le logement dans l'IPCH, pour que plus de gens soient en faveur d'une augmentation des taux.<sup>75</sup> »

En fonction du contexte politique propre à chaque époque et chaque pays, la méthodologie de calcul est accusée de surestimer, ou au contraire sous-estimer l'inflation.

L'INSEE a par ailleurs adapté son fonctionnement pour répondre aux critiques qui lui étaient adressées :

<sup>74</sup> Entretien avec un ancien chef de la division des prix de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), aujourd'hui à la retraite, réalisé en visioconférence, le 23 novembre 2022.

<sup>75</sup> *ibid.*

« Après, on calcule aussi des indices catégoriels, par catégories de ménages. Notamment, le SMIC est indexé sur un IPC du premier quintile de niveau de vie hors-tabac. C'est déjà une façon de capter ces différences de situations, cette diversité de l'inflation.<sup>76</sup> »

« Le pire moment de cet écart, c'est au moment de la mise en place de l'euro. [...] L'écart était dramatique, ce qui a des conséquences après, hein, sur la politique économique parce que les gens acceptent mal les choses. [...] À l'époque, pour nous, les experts, on ne comprenait pas pourquoi ? Parce que, honnêtement, entre nous, pour l'Insee, calculer un indice en euros ou un indice en franc... C'est complètement, c'est, c'est, c'est ridicule. Enfin, je veux dire, pour nous, c'est très facile, il n'y avait aucune difficulté technique à passer des francs à l'euro. Il suffisait de faire une division par 6,57 et on sait faire ça hein. [...] Avec toutes ces polémiques sur l'indice des prix, justement au moment de l'euro, l'Insee a fait un gros effort pour dire "Ben voilà, vous voulez un indice [pour les ménages en difficulté], on va vous le calculer".<sup>77</sup> »

Il est intéressant de voir que l'INSEE et son indice sont très peu critiqués aujourd'hui dans l'espace médiatique. Les explications sont multiples. Même si de nombreux minima sociaux restent indexés sur l'inflation, la fin de l'indexation générale des salaires a notamment évacué une grande partie des luttes politiques autour de l'indicateur.

## ■ Discussion

Comme nous l'avons vu au cours de ce travail, les débats sur l'épisode inflationniste actuel se déploient médiatiquement sous la forme d'un procès du système économique dans son ensemble. Les acteurs les plus actifs médiatiquement sont ceux qui critiquent le système économique actuel, notamment les syndicats, les forces politiques de gauche, et les économistes qui s'y rattachent. Ces derniers critiquent les solutions portées par les dirigeants, qui seraient basées sur une interprétation biaisée des causes de l'inflation.

Le débordement de ce procès médiatique sur des acteurs qui sont moins habitués à se trouver en pleine lumière est pour l'instant partiel. Ainsi, le rôle de la banque centrale européenne semble s'imposer de plus en plus comme un sujet de débat, d'autant plus que les luttes politiques internes ont été visibles du grand public dans le traitement de cet épisode inflationniste. L'INSEE est quant à lui relativement épargné par les critiques. Son indépendance du pouvoir politique n'a pas été attaquée dans le cadre des débats sur l'inflation.

On notera par ailleurs que le fait de lutter contre l'inflation semble avoir été totalement intégré par les acteurs de la controverse, et n'est aujourd'hui plus remis en cause. Au moment de l'indexation des salaires, l'inflation était neutre sur le pouvoir d'achat des

<sup>76</sup> Entretien avec un membre de l'équipe méthodologie de l'Indice des Prix à la Consommation, Institut National de Statistiques et des Études Économiques (INSEE), réalisé en visioconférence, le 21 novembre 2022.

<sup>77</sup> Entretien avec un ancien chef de la division des prix de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), aujourd'hui à la retraite, réalisé en visioconférence, le 23 novembre 2022.

ménages qui avaient un emploi stable. La question de savoir s'il fallait réellement lutter contre l'inflation était majeure dans les débats, et principalement portée par les entreprises qui perdaient en compétitivité par rapport à leurs concurrents étrangers à cause d'une inflation trop élevée. Cette époque, qui marque le début de la lutte contre l'inflation, est un tournant dans l'histoire économique. Elle est vue comme la fin des états-providence, et le début du libéralisme économique.

Aujourd'hui, le débat a été complètement renversé, et ce sont plutôt les salariés et leurs représentants qui portent des revendications sur l'inflation. Il n'est pour l'instant pas possible de prédire si les luttes à l'œuvre aujourd'hui déboucheront sur un tournant aussi important que celui des années 1980 dans l'histoire de l'économie. En effet, la controverse est toujours en cours, et le sera probablement tant que l'inflation ne sera pas maîtrisée.

## ■ Matériel et méthodes

Nous avons commencé cette étude par une revue de la bibliographie sur l'inflation. La littérature scientifique a permis d'acquérir une base technique nécessaire pour la compréhension du sujet. Les différents rapports produits sur le sujet ainsi que les nombreux articles de presse ont quant à eux mis en lumière les acteurs de la controverse, leurs principaux points de débat, ainsi que la chronologie de ces débats.

Le volume d'article de presse étant très important (plusieurs centaines par mois), nous avons ensuite cherché à investiguer ce corpus à travers Europresse grâce à l'équation de recherche `TEXT = inflation & AUT_BY = nom_du_journal`` restreint aux articles de presse. L'objectif était de faire ressortir des différences de traitement selon le positionnement politique et le caractère technique ou au contraire grand-public du journal. Nous avons établi une liste de journaux afin de diversifier ces caractéristiques (Challenges, La-Croix, La-Tribune, Le-Parisien, Les-Echos, Libération, Midi-Libre). L'analyse faite par CorText et IRaMuTeQ nous a permis d'observer la temporalité de la discussion sur l'inflation et de confirmer certains éléments d'analyses que nous avons identifiés (absence de lien entre inflation et climat dans le débat public), mais elle ne nous permet pas de conclure sur les différentes lignes éditoriales des publications.

À partir de ces premières analyses, nous avons établi une liste d'acteurs à rencontrer avec des grilles d'entretien adaptées. Nous nous sommes finalement entretenus avec :

- Un économiste, chercheur à la Banque de France sur l'impact des risques climatiques sur la stabilité financière;
- Deux membres de la Direction Générale du Trésor, des bureaux Diagnostic et Prévisions France, ainsi que Retraites et Redistributions;
- Un économiste, directeur de l'observatoire de la consommation de l'UFC-Quechosis, principale association française de consommateurs;
- Un ancien membre du bureau de la Confédération Générale du Travail, aujourd'hui retraité;
- Trois membres de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie de la CGT: un économiste, un responsable des politiques revendications et un représentant syndical;
- Un ancien chef du service de l'indice des prix de l'INSEE, aujourd'hui retraité;
- Un stacicien de l'INSEE, en charge des méthodes de calculs de l'indice des prix à la consommation.

Tout ce travail d'enquête, mené pendant environ deux mois, a apporté un complément important à la bibliographie, grâce à la diversité des opinions recueillies.

Enfin, il convient de rappeler que les débats sur l'inflation sont nombreux. Notre étude réalisée entre les mois d'octobre de 2022 et janvier 2023 ne peut donc être exhaustive, d'autant plus qu'il s'agit d'une controverse toujours en cours, susceptible d'évoluer dans les prochains mois.

## ■ Références bibliographiques

### ■ Articles de revues scientifiques

Alesina, Alberto, et Roberta Gatti, « Independent Central Banks: Low Inflation at No Cost? », *The American Economic Review*, 85.2 (1995), 4 p.

Barthe, Yannick, « Cause politique et “politique des causes”. La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, 91.3 (2010), 25 p., <https://doi.org/10.3917/pox.091.0077>

Blanchard, Olivier J., « The Wage Price Spiral », *The Quarterly Journal of Economics*, 101.3 (1986), 22 p., <https://doi.org/10.2307/1885696>

Bolton, Patrick, Morgan Després, Awazu Pereira da Silva Luiz, Frédéric Samama, et Romain Svartzman, « Le “Cygne Vert” : les banques centrales à l'ère des risques climatiques », *Bulletin de la Banque de France*, 229, 2020, 15 p., Disponible sur : [https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/820155\\_bd\\_f229-8\\_cygne-vert\\_vf.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/820155_bd_f229-8_cygne-vert_vf.pdf) [Consulté le 20/12/2022]

Jany-Catrice, Florence, « Derrière les chiffres de l'inflation », *La Vie des idées*, 2021, 13 p., Disponible sur : <https://lavedesidees.fr/Derriere-les-chiffres-de-l-inflation.html> [Consulté le 02/11/2022]

Martin, Philippe, Éric Monnet, et Xavier Ragot, « Que peut encore faire la Banque centrale européenne ? », *Notes du conseil d'analyse économique*, 65.5 (2021), 12 p.

Monnet, Éric, « La politique de la Banque de France au sortir des Trente Glorieuses : un tournant monétariste ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 62-1.1 (2015), 27 p., <https://doi.org/10.3917/rhmc.621.0147>

### ■ Littérature grise

Bénassy-Quéré, Agnès, « Une boucle prix-salaires sur le sapin 2022 ? », *Billets de blogs de la chef économiste du trésor*, 2022, Disponible sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/12/23/une-boucle-prix-salaires-sur-le-sapin-2022> [Consulté le 08/01/2023]

Besançon, Yves, « L'inflation par les profits, la dernière nouvelle béquille d'un capitalisme actionnarial écocidaire et moribond », *Institut Rousseau*, 2022, Disponible sur : <https://institut-rousseau.fr/linflation-par-les-profits-la-derniere-nouvelle-bequille-dun-capitalisme-actionnarial-ecocidaire-et-moribond/> [Consulté le 18/11/2022]

- Billot, Sylvain, « Oui, l'inflation s'explique bien par une boucle prix – profits ! », Blog des économistes du parlement de l'Union Populaire, 2022, Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/economistes-parlement-union-populaire/blog/100622/oui-l-inflation-s-explique-bien-par-une-boucle-prix-profits> [Consulté le 02/11/2022]
- Boone, Laurence, « Éditorial. Le prix de la guerre », Perspectives économiques de l'OCDE, 111 (2022), 2 p.
- Combes, Maxime, « Taxe sur les superprofits : TotalEnergies ne va (presque) rien payer », Observatoire des multinationales, Disponible sur : <https://multinationales.org/fr/enquetes/guerre-en-ukraine-et-superprofits-petroliers/taxe-sur-les-superprofits-totalenergies-ne-va-presque-rien-payer> [Consulté le 08/01/2023]
- « Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France: présentation », Assemblée nationale (site web), Disponible sur : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/autres-commissions/commissions-enquete/ce-independance-energetique> [Consulté le 21/12/2022]
- Communiqué de presse: « Aides aux entreprises pour faire face aux prix de l'électricité et du gaz » (Cabinet du ministre de l'économie, 19 novembre 2022), Disponible sur : <https://presse.economie.gouv.fr/19112022-aides-aux-entreprises-pour-faire-face-aux-prix-de-lelectricite-et-du-gaz/>
- Communiqué de presse: « Evolution mensuelle des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie » (Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), 27 août 2021), 2 p., Disponible sur : <https://www.cre.fr/Documents/Presse/Communiques-de-presse/evolution-mensuelle-des-tarifs-reglementes-de-vente-de-gaz-naturel-d-engie-septembre-2021> [Consulté le 20/12/2022]
- Communiqué de presse: « Le risque d'une récession mondiale en 2023 s'accroît sur fond de hausse simultanée des taux d'intérêt » (Banque Mondiale, 15 septembre 2022), Disponible sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/09/15/risk-of-global-recession-in-2023-rises-amid-simultaneous-rate-hikes> [Consulté le 22/11/2022]
- Décret n° 2021-1380 du 23 octobre 2021 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel fournis par Engie et faisant application du dernier alinéa de l'article R. 445-5 du code de l'énergie, 2021
- Décret n° 2022-967 du 1er juillet 2022 instituant une aide visant à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine, 2022
- « Evolution de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) au 1er février 2022 », Électricité de France (EDF), 2019, Disponible sur : <https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/decryptage-du-marche-de-l-energie/evolution-de-la-contribution-au-service-public-de-l-electricite-cspe-au-1er-janvier-2021> [Consulté le 30/12/2022]
- « La mission de l'IGF », Inspection Générale des Finances (IGF) (site web), Disponible sur : <https://www.igf.finances.gouv.fr/sites/igf/accueil/decouvrir-igf/la-mission-de-igf.html>

[Consulté le 21/12/2022]

Perrot, Anne, Christophe Hémous, Thomas Brand, Paul-Armand Veillon, Mouad El Issami, et Pierre Chamouard, L'inflation des produits alimentaires (Inspection Générale des Finances, novembre 2022), 29 p., Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/287083-l-inflation-des-produits-alimentaires>

« Pourquoi la stabilité des prix est-elle importante ? », Banque Centrale Européenne (site web), 2021, Disponible sur : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/educational/explainers/tell-me-more/html/stableprices.fr.html> [Consulté le 15/01/2023].

« Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », Urssaf (site web), Disponible sur : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/prime-exceptionnelle-de-pouvoir.html> [Consulté le 08/01/2023]

Projet de loi de finances pour 2023, Amendement n°I-2890, Disponible sur : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/0273A/AN/2890>

Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 1er mars 2020, La politique économique et monétaire, art. 127-1, ELI : [https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/tfeu\\_2016/2020-03-01](https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/tfeu_2016/2020-03-01).

« Vœux 2023 aux Français. », Elysée (site web), 2022, Disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/12/31/voeux-2023-aux-francais> [Consulté le 05/01/2023]

« Zone euro : la BCE ralentit la hausse des taux d'intérêt », Direction de l'information légale et administrative (DIPLA), 2022, Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/287539-zone-euro-la-bce-ralentit-la-hausse-des-taux-dinteret> [Consulté le 30/12/2022]

## ■ Ouvrages

Piketty, Thomas, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle* (Paris: Ed. du Seuil, 2013), 976 p.

## ■ Films (documentaires, fiction, ...)

Bruno Le Maire : « Les super profits, je ne sais pas ce que c'est » [enregistrement vidéo], Les Échos, 2022, 2'12", Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=vpV34tZpbqE> [Consulté le 01/01/2023]

## ■ Articles de presse

Albert, Eric, « Inflation : les banquiers centraux en accusation », *Le Monde*, 26 août 2022, section Economie & entreprises, p. 13

« Budget 2023 : pourquoi le gouvernement rejette l'amendement sur la taxation des "super-dividendes" », *L'Express (site web)*, 17 octobre 2022, Disponible sur : [https://www.lexpress.fr/politique/budget-2023-pourquoi-le-gouvernement-rejette-l-amendement-sur-la-taxation-des-super-dividendes\\_2182035.html](https://www.lexpress.fr/politique/budget-2023-pourquoi-le-gouvernement-rejette-l-amendement-sur-la-taxation-des-super-dividendes_2182035.html) [Consulté le

02/01/2023]

Coupey-Soubeyran, Jézabel, « Pour un contrôle démocratique de la BCE », *Le Monde*, 28 février 2022, p. 33.

Donada, Emma, « La CGT bloque-t-elle les raffineries malgré un « accord majoritaire » signé par les autres syndicats de TotalEnergies, comme l'affirme le gouvernement? », *Libération (site web)*, 2022, Disponible sur : [https://www.liberation.fr/checknews/la-cgt-bloque-t-elle-les-raffineries-malgre-un-accord-majoritaire-signé-par-les-autres-syndicats-de-totalenergies-comme-laffirme-le-gouvernement-20221019\\_3UOWQI6V3BGNNHDM4X472M4RSU/](https://www.liberation.fr/checknews/la-cgt-bloque-t-elle-les-raffineries-malgre-un-accord-majoritaire-signé-par-les-autres-syndicats-de-totalenergies-comme-laffirme-le-gouvernement-20221019_3UOWQI6V3BGNNHDM4X472M4RSU/) [Consulté le 08/01/2023]

D'Orso, Philippe, « Hausse du cours, embargo indien, sécheresse... cinq minutes pour comprendre pourquoi le marché du blé inquiète », *Le Parisien*, 17 mai 2022, Disponible sur : <https://www.leparisien.fr/economie/hausse-du-cours-embargo-indien-secheresse-cinq-minutes-pour-comprendre-pourquoi-le-marche-du-ble-inquiete-17-05-2022-4SLUB2HHXZCLPJMQTLW36E5BI.php> [Consulté le 14/12/2022]

« Il n'y a pas de "profiteurs d'inflation" dans le secteur alimentaire, assure Bruno Le Maire », *Les Echos (site web)*, 6 novembre 2022, Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/il-ny-a-pas-de-profiteurs-dinflation-dans-le-secteur-alimentaire-assure-bruno-le-maire-1876195> [Consulté le 04/01/2023]

Jules, Robert, « Pour ou contre : la BCE doit-elle relever rapidement ses taux ? Nathalie Janson (Noema Business School) face à Christopher Dembik (Saxo Bank) », *La Tribune (site web)*, 14 février 2022, Disponible sur : <https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/pour-ou-contre-la-bce-doit-elle-relever-rapidement-ses-taux-nathalie-janson-noema-business-school-face-a-christopher-dembik-saxo-bank-903807.html> [Consulté le 11/01/2023]

Lepoutre, Amandine, « Comment le changement climatique est devenu un facteur d'inflation », *Challenges (site web)*, 19 septembre 2022, Disponible sur : [https://www.challenges.fr/green-economie/tribune-le-dereglement-climatique-est-devenu-l-un-des-facteurs-de-l-inflation\\_828167](https://www.challenges.fr/green-economie/tribune-le-dereglement-climatique-est-devenu-l-un-des-facteurs-de-l-inflation_828167) [Consulté le 20/12/2022]

Lesueur, Corentin, « Budget 2023 : le gouvernement propose une "contribution temporaire" des entreprises énergétiques en 2022, plutôt qu'une taxe sur les superprofits », *Le Monde (site web)*, 11 octobre 2022, Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/10/11/pas-de-taxe-sur-les-superprofits-le-gouvernement-veut-une-contribution-temporaire-des-entreprises-energetiques\\_6145336\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/10/11/pas-de-taxe-sur-les-superprofits-le-gouvernement-veut-une-contribution-temporaire-des-entreprises-energetiques_6145336_3234.html) [Consulté le 02/01/2023]

Malingre, Virginie, « Ursula von der Leyen veut récupérer 140 milliards d'euros des superprofits des entreprises énergétiques », *La Matinale du Monde*, 15 septembre 2022, Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/international/article/2022/09/14/ursula-von-der-leyen-veut-recuperer-140-milliards-d-euros-des-superprofits-des-entreprises-energetiques\\_6141633\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2022/09/14/ursula-von-der-leyen-veut-recuperer-140-milliards-d-euros-des-superprofits-des-entreprises-energetiques_6141633_3210.html) [Consulté le 29/12/2022]

Plane, Mathieu, « Faire rimer pouvoir d'achat et décarbonation », *Le Monde*, 14 novembre 2022, p. 35

« Prix de l'énergie : Macron demande aux fournisseurs d'énergie de "renégocier" tous les "contrats excessifs" des très petites entreprises », *Franceinfo (site web)*, 5 janvier 2023, Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/prix-de-l-energie-macron-demande-aux-fournisseurs-d-energie-de-renegocier-tous-les-contrats-excessifs-des-tres-petites-entreprises\\_5582283](https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/prix-de-l-energie-macron-demande-aux-fournisseurs-d-energie-de-renegocier-tous-les-contrats-excessifs-des-tres-petites-entreprises_5582283) [Consulté le 08/01/2023]

« Ukraine : le pétrole russe "sera acheté par d'autres à un prix supérieur", raille Marine Le Pen », *L'entretien - Dimitri Pavlenko (Europe 1, 2022)*, Disponible sur : <https://www.europe1.fr/politique/ukraine-le-petrole-russe-sera-achete-par-dautres-a-un-prix-superieur-raille-marine-le-pen-4116234> [Consulté le 20/12/2022]

Vallée, Shahin, « La "Banque-providence", une conversation avec Eric Monnet », *Le grand continent (site web)*, 2021, Disponible sur : <https://legrandcontinent.eu/fr/2021/11/11/la-banque-providence-une-conversation-avec-eric-monnet/> [Consulté le 21/12/2022]

## ■ Entretiens

Entretien avec deux membres de la Direction Générale du Trésor, réalisé dans les locaux de la direction générale du trésor, Paris, le 27 octobre 2022

Entretien avec un ancien chef de la division des prix de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), aujourd'hui à la retraite, réalisé en visioconférence, le 23 novembre 2022

Entretien avec un ancien membre du bureau de la Confédération Générale du Travail (CGT), réalisé à Paris, le 22 novembre 2022

Entretien avec un chercheur en économie (Banque de France), réalisé en visioconférence, le 26 octobre 2022

Entretien avec un économiste de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Général du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022

Entretien avec un économiste de l'UFC-quechoisir, réalisé au siège de l'UFC-quechoisir, Paris, le 27 octobre 2022

Entretien avec un membre de l'équipe méthodologie de l'Indice des Prix à la Consommation, Institut National de Statistiques et des Études Économiques (INSEE), réalisé en visioconférence, le 21 novembre 2022

Entretien avec un représentant syndical de la fédération des travailleurs de la métallurgie, CGT, réalisé au siège de la Confédération Général du Travail, Montreuil, le 7 décembre 2022